Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260629-20260629008-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

CCAS
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SENS DE BRETAGNE dûment convoqués se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame la Maire, Madame Véronique SENTUC.

Date de convocation du Conseil d'administration: 23 JUIN 2026
Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents :15
Nombre de votants : 16
Etaient présents : Mme Véronique SENTUC, , M. Cédric CASIMIR, Mme Delphine DARTAIS M. Noël GRIGNON, M. Bruno BELLAMY, , Mme Estelle VIEL, M Roger LUNEL, Mme Françoise CANTO, Mme Vanessa GUINNEBAULT, Mme Cathy OLLIVIER, Mm Sandrine MICHEL, Mme Isabelle FAIRIER, M. Eric DEVAUX, Mme Mélanie VOISIN, M. ROBIEU Benjamin
Pouvoirs : 1 Mme Gaëlle DAMIDE à M Roger LUNEL
Etaient excusés : Mme Anicée FUNCK,
Secrétaire de séance : M. Cédric CASIMIR

202605-28-008- ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CCAS

Le Président rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, le maire est Président de droit du Centre Communal d'Action Sociale.

Il appartient au Conseil d'Administration de procéder à l'élection d'un Vice-Président parmi ses membres. Le Vice-Président est chargé d'assurer la présidence du CCAS en l'absence du Président et peut recevoir délégation pour l'exercice de certaines fonctions administratives et de gestion du Centre Communal d'Action Sociale.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, l'élection du Vice-Président intervient à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours de scrutin, puis à la majorité relative au troisième tour si nécessaire.

Après appel à candidatures, se sont déclarés candidats :

- Monsieur Noël GRIGNON ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260629-20260629008-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

CCAS
SENS DE BRETAGNE

- Monsieur Cédric CASIMIR ;
- Madame Vanessa GUINNEBAULT.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Monsieur Noël GRIGNON : 2 voix ;
- Monsieur Cédric CASIMIR : 5 voix ;
- Madame Vanessa GUINNEBAULT : 9 voix.

Madame Vanessa GUINNEBAULT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, elle est proclamée élue Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **CONSTATE** les résultats du scrutin ;
- **PROCLAME** Madame Vanessa GUINNEBAULT élue Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale à compter de ce jour ;

Pour extrait conforme,

Madame la Présidente
Véronique SENTUC